



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le projet agricole FEADER « Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le Parc naturel régional des Alpilles autour de sites pilotes »

L'agriculture régionale contribue à la structuration et à la préservation de l'espace, à la gestion des risques, à la protection des paysages, à la gestion du patrimoine naturel, comme au développement économique des zones rurales. Du fait de la concurrence des usages, les espaces agricoles souffrent de la pression foncière, génératrice de friches, alors que des agriculteurs sont en recherche de surfaces à exploiter.

Le Parc Naturel Régional des Alpilles en partenariat avec la Chambre d'agriculture 13, la SAFER, Terre de Liens PACA, l'ADEAR 13 et CASA 13 poursuivent leur effort en termes de dynamisation du foncier agricole et de reconquête des friches à travers un projet FEADER. Le projet démarré en septembre 2018 s'achèvera en 2023 et porte sur les secteurs pilotes des communes d'Orgon, Sénas, et Paradou.

Les objectifs du projet sont de :

- Protéger durablement les terres agricoles à travers la mise en place de zones agricoles protégées ;
- Remettre en culture des friches et restructurer le foncier agricole ;
- Générer une dynamique locale à travers un plan de travaux de reprise des friches et des acquisitions citoyennes.

Les actions réalisées et résultats attendus :

1. **Accompagnement à la mise en place de Zone agricole protégée** : deux projets de ZAP sont à l'étude sur les secteurs de Paradou et Sénas.
2. **Etude et cartographies des friches** sur Orgon, Sénas, Les Baux-de-Provence et Paradou : un travail d'identification des friches, de priorisation de secteurs selon des enjeux transversaux (agronomie, irrigation, biodiversité, DFCI, urbanisation...) et une étude du contexte foncier des secteurs sont en cours de réalisation.
3. **Prospection, animation foncière et accompagnement juridique** : une veille foncière et une animation auprès des propriétaires de terres en friches, des agriculteurs et des porteurs de projets sont menées pour remobiliser des parcelles en friches.
4. **Sensibilisation des citoyens à la problématique du foncier agricole** : le projet prévoit la création d'une boîte à outils sur les différents types de baux ainsi que la réalisation d'un café-foncier et d'un café-friche pour inciter à la location des terres agricoles et accompagner les agriculteurs dans la reprise des friches.
5. **Mise en place d'une dynamique d'acquisition de deux fermes par l'épargne collective**
6. **Des travaux de remise en état culturel des friches communales et de plantation de haies** seront réalisés. Un comité multi-partenarial définira les critères de sélection des candidats à l'installation sur ces parcelles remobilisées.

Le projet bénéficie d'un soutien financier européen de 186 553,54 €.